



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Création d'un magasin de bricolage - Les Pradasses, AUBENAS (07)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Les Pradasses

Raison sociale

N° SIRET

7 9 8 7 5 5 7 0 8 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

NAVARRO

Prénom(s)

STEPHAN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Création de 2 264 m <sup>2</sup> de SDP sur une emprise foncière de 14 352 m <sup>2</sup> : le projet n'est pas soumis à demande d'examen au cas par cas au titre de cette rubrique
41. Aires de stationnement ouvertes au public	Création de 91 places : le projet est soumis à demande d'examen au titre de cette rubrique

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un magasin de bricolage Brico Dépôt, avec auvent toile, cours à matériaux et un parking, sur une emprise foncière de 14 352 m<sup>2</sup> située à Aubenas, entre le giratoire de la RD104 au Sud et le chemin Pré Saint-Antoine au Nord, et par deux branches de la RD 104 à l'Ouest et à l'Est.

Le terrain sera aménagé sur environ 10 500 m<sup>2</sup>, dont 5 720 m<sup>2</sup> d'emprise du bâtiment et 3 480 m<sup>2</sup> de voies de circulation, espace de manœuvre et de parking, cheminements piétons...) et 1 260 m<sup>2</sup> de parkings perméables.

Les espaces naturels existants au Sud et à l'Est des aménagements seront conservés et des espaces végétalisés seront créés à l'intérieur du parking et aménagés en périphérie du projet.

Voir notice d'impact visuel en annexe 11.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'arrivée de l'enseigne Brico Dépôt va apporter une complémentarité dans l'offre existante à savoir les magasins de bricolage traditionnels et les magasins de négoce en matériaux. En effet, le concept consiste à proposer en grande quantité et aux meilleurs prix des produits de bricolage et d'aménagement de la maison avec une gamme courte et peu profonde permettant une politique tarifaire à bas prix.

Concernant l'impact de l'arrivée de Brico Dépôt sur le marché local, l'étude géomarketing a permis d'identifier un marché disponible important. Cette analyse a été confortée par les enquêtes codes postaux de sortie de caisses des magasins Brico Dépôt de Montélimar et de Valence indiquant une part non négligeable de clients venant de la zone d'Aubenas. Cette implantation va donc freiner l'évasion existante vers les pôles extérieurs et limiter les déplacements des clients en les fixant sur la zone d'Aubenas.

Par ailleurs, il y a une certaine cohérence en termes de types de commerces, avec une jardinerie et un magasin de motoculture existants à 250 mètres au Nord-Ouest au lieu-dit "Pré Saint Antoine".

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu deuxième trimestre 2025 jusqu'à environ fin d'année 2025.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le magasin de bricolage comprendra :

- Un bâtiment principal contenant la surface de vente et les réserves, avec panneaux photovoltaïques en toiture, implanté parallèlement à la limite Nord
- Une cour des matériaux, clôturée, comprenant un auvent en toile, sur le côté Ouest
- Un parking client sur l'avant du terrain
- Une cour logistique derrière le bâtiment

A terme de son exploitation, le bâtiment et le parking seront démantelés.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière = 14 352 m <sup>2</sup> SDP totale = 2 264 m <sup>2</sup> Parkings = 91 places sur 1 264 m <sup>2</sup> Espaces naturels et espaces verts pleine terre = 4 500 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU d'Aubenas, approuvé le 2 décembre 2021  
Zonage : AUE = Zone à urbaniser à vocations économiques - Voir extrait du PLU en annexe 8

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type 1 n°820030017 "Ripisylve et lit majeur de l'Ardèche" et de type 2 n°820002843 "Ensemble fonctionnel formé par l'Ardèche et ses affluents (Ligne, Baume, Drobie, Chassezac...) sont à 1km à l'Est du site. La ZNIEFF de type 1 n°820030216 "Plateau de Jastres à 2 km à l'Est du site. Voir en annexe 12 la carte page 32 . Le site ne comporte pas d'habitats pouvant accueillir les espèces caractéristiques de ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département de l'Ardèche 4ème échéance 2024-2029 approuvé le 14 juin 2024. La RD 104 entre Aubenas et Lablachère est concernée. Aucune incidence sur incidence en lien avec le projet n'est à signaler.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude écologique a montré l'absence de plantes caractéristiques des zones humides et des critères pédologiques (voir annexe 12 - pages 50 et suivantes)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de PPRT sur la commune PPRi d'Aubenas, approuvé le 10 mars 2020
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone à risque identifiée par le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 Directive Habitats FR8201657 "Moyenne vallée de l'Ardèche, pelouses du plateau des Gras" se situe à 1 km à l'Est du site Voir carte en annexe 7
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires éventuels seront gérés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site localisé dans un contexte fortement anthropisé (rocade, ZAC, lotissement, etc), peu propice à l'accueil d'une biodiversité importante. Mesures évitant et réduisant l'impact sur ces milieux : Réduction de l'emprise, préservation d'espaces non artificialisés, des arbres et arbustes en périphérie de parcelle, plantations, et diverses aménagements éco-paysagers : voir étude écologique et plan des mesures en annexe 12.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle en friche et jachère
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques technologiques majeurs suivants : - Canalisation de matières dangereuses - ICPE - Pollution des sols  Ces risques ne sont pas identifiés à proximité de la parcelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques naturels majeurs : - Inondation - risque existant - Séisme - risque existant faible - Mouvements de terrain - risque existant - Radon - risque existant faible - Retrait gonflement des argiles - risque existant modéré - Feu de forêt - risque existant Ces risques ne sont pas identifiés à proximité de la parcelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation du flux du secteur liée aux usagers. La voie d'accès depuis l'avenue du Piémont Cévenol servira pour les clients du futur magasin. Un second accès sera dédié aux véhicules de livraison, évitant ainsi le croisement des flux. Le site est desservi par les lignes urbaines de bus, avec des arrêts à proximité immédiate. Aménagement d'un abri vélos. Voir descriptif déplacements en annexe 10
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit en phase chantier uniquement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking et les espaces de circulations seront éclairés à l'aide de lampes à faible consommation d'énergie et grande longévité, et ce uniquement en journée. Extinction des sources lumineuses la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales : collectées via 3 types d'ouvrages (pavés drainants sur structure réservoir, noue de rétention et d'infiltration, bassin de rétention et infiltration). Voir notice hydraulique en annexe 13 page 7.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Infiltration des eaux pluviales dans le sous-sol et milieu naturel via fossé existant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il ne se situe dans aucun périmètre de protection de monument historique. Voir carte en annexe 9.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle actuellement en friche et jachère

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes de : Ucel, Saint-Privat, Saint-Didier-sous-Aubenas, Lavilledieu, Voguë, Saint-Etienne-de-Fontbellon, Mercuer, Labégude.

Sur l'ensemble de ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'existe pas à ce jour d'évaluations des incidences réalisées dans le cadre d'une autre législation applicable au projet et/ou au site.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Projet initial revu entièrement à la baisse, en termes d'emprise, de volumétrie et de places de stationnement (voir préambule du dossier annexé).

Parti retenu pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages : mouvements du terrain et altitude du bâtiment déterminés par la topographie du terrain, niveau des planchers calés au plus près du terrain naturel pour éviter les mouvements de terres. Raccordement sur la voie d'accès en pente pour « rattraper » le niveau de cette voie.

Gestion des eaux pluviales : les places de parking sont en revêtement perméable, eau collectée sur une partie toitures et voiries infiltrée via des noues, eau autre partie toiture collectée par bassin d'infiltration. Voir annexe 13.

Énergie : panneaux photovoltaïques installés en toiture (857 panneaux sur 1 355 m<sup>2</sup> pour 256 kWc). Voir annex14.

Artificialisation et écologie : Afin de limiter au maximum les impacts potentiels sur les zones refuges et d'alimentation, le plan masse initial a été révisé pour réduire son emprise, éviter l'impact en conservant les strates arborée, arbustive et herbacée tout autour de la parcelle, espaces végétalisés existants conservés, espaces plantés en pleine terre.

Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement : Conserver la zone la plus fonctionnelle possible pour l'ensemble des taxons, Conserver et protéger les arbustes et arbres en limite de parcelle, Adaptation du planning des travaux en fonction des sensibilités de la faune, Plantation d'arbres et arbustes de façon dense, Plantation des pelouses avec ensemencement d'espèces prairiales, Plantation d'arbustes pour créer des haies en limite de parcelle, Suivi de chantier par un écologue, Eclairage et vitrage adapté (pollution lumineuse et collision), Installation d'abris pour la faune en cohérence avec les espèces identifiées, élaboration d'un plan de gestion écologie. Voir détails des mesures et plans en annexe 12 - pages 90 à 92. Voir plans aménagements environnementaux en annexe 5.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site s'insère dans un contexte fortement anthropisé (rocade, ZAC, lotissement...). Néanmoins, les différents enjeux environnementaux (biodiversité, paysage, gestion de l'eau, énergie...) ont été pris en compte via les mesures d'évitement en diminuant l'emprise globale du projet et les aménagements proposés en accompagnement, et ont fait évoluer le projet vers une moindre artificialisation de la parcelle, afin d'éviter et de réduire les impacts du projet.

C'est pourquoi, la possibilité de ne pas réaliser une étude d'impact faciliterait la mise en œuvre de ce projet qui peut permettre d'apporter une offre ciblée de magasin de bricolage aux clients de proximité.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Urbanisme et PLU d'Aubenas	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Monuments historiques	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Notice d'impact visuel	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Volet faune/flore et étude zones humides Annexe 13 - Notice hydraulique Annexe 14 - Notice production photovoltaïque	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

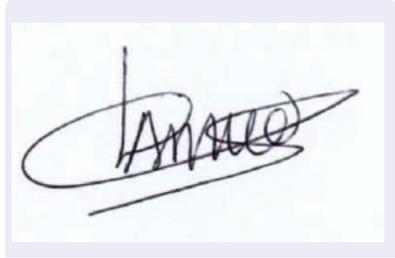
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)

CREATION D'UN MAGASIN DE BRICOLAGE  
LES PRADASSES, COMMUNE D'AUBENAS  
ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

PREAMBULE ET CONTEXTE DE LA PRESENTE DEMANDE :

Sur ce site localisé au lieu-dit les Pradasses à Aubenas, le présent projet de construction d'un magasin de bricolage fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en Juillet 2024.

Un précédent projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en Septembre 2023 et avait reçu un avis de soumission à évaluation environnementale en raison de l'ampleur du projet au regard des enjeux écologiques, paysagers et hydrauliques notamment.

Afin de se placer avant tout dans une démarche d'évitement et de réduction d'impacts, le choix a été pris de retravailler le projet à la baisse de manière significative, que ce soit en termes de surface d'emprise, du nombre de places de stationnement, de volumétrie de la construction (suppression de l'étage).

Par ailleurs les études attendues en termes d'écologie et d'hydraulique ont été menées (voir annexes 12 et 13).

Ci-dessous les grandes caractéristiques comparées des deux projets dans leurs versions respectives de Septembre 2023 et Juillet 2024 (présent projet) :

	Projet 1 Septembre 2023	Projet 2 Juillet 2024	Gain environnemental relatif
Emprise foncière	18 500 m <sup>2</sup>	14 350 m <sup>2</sup>	Réduction de l'impact relatif à l'artificialisation des terres Cet espace est laissé à l'état naturel et ne verra aucun aménagement.
Volumétrie et conception du bâtiment	2 niveaux	1 seul niveau	Meilleure intégration paysagère
Nombre places de stationnement	180 places	91 places	Nombre de places divisé par 2 : impact moindre sur déplacement et qualité de l'air

Les plans pages suivantes présentent l'évolution du projet depuis sa première version en septembre 2023.